

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers
élus :
23

Conseillers en fonction :
23

Conseillers présents :
18

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 juin 2017 à 19h00 - Convocation du 31 mai 2017

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M BADER – M.BAUMANN – Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA – M. FREY - M. GODFRIN – M. MULLER – M. PERON – Mme MASSING - M MUNCH - Mme PINCEMAILLE - Mme RINOLDO - Mme ROMMING - Mme TOURDOT - M TOURSCHER – M THIL - Mme WINTER

Absents excuses : M AR MATO - Mme DAMM - Mme HENRIOT - Mme KELLER – Mme KLUCZYK

Procurations : M. ARMMATO procuration à S. COSCARELLA – S. DAMM procuration à B. BURTART - B. KELLER procuration à F. MULLER - O. KLUCZYK procuration à L. PINCEMAILLE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mr MULLER est nommé secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Point N°10 : Approbation modification du PLU

Rapporteur : Monsieur Tourscher

MODIFICATION N°1 du PLU

- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-2 et suivants,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36, L153-37 et suivants ;
- VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 16/02/2012,
- Vu la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2015 autorisant M. Le Maire à débiter la procédure de modification du PLU
- Vu l'arrêté municipal N° 2016/05-URB-002 du 4 mai 2016 engageant une procédure de modification de PLU
Vu l'arrêté municipal n°2017/02-URB-001 en date du 2 février 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU ;
- VU le projet de modification mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 février 2017 au 23 mars 2017 inclus,
- VU le rapport du commissaire enquêteur du 19 avril 2017 ;

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification N°1 du PLU de la commune de Valmont.

Par délibération du 16 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé la révision du POS pour le transformer en PLU.

Par délibération du 8 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU

Durant toute l'élaboration de ce projet, les modalités de concertation initialement prévues ont été mises en œuvre.

Le site internet de la commune a permis de diffuser l'information sur le contenu du projet de la modification du PLU.

La concertation a été large avec l'ensemble de nos partenaires, un travail continu avec les services de l'Etat et les différents acteurs du territoire a permis à chacun de s'exprimer.



Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec la réserve suivante: maintient en zone 1AU de la parcelle de MM. BOUSSERT Alain et Gilbert.

Considérant que les résultats de ladite enquête justifie une modification du projet de modification du PLU :

- La zone 1AU sur la parcelle section 01 N°103 est désormais classée en zone 2AU. Suite à la demande de compensation du passage de la zone 1AUX1 en 1AU, la zone 1AU sur la parcelle de MM. BOUSSERT a été déclassée en zone N, ainsi que plusieurs parcelles faisant parties de 2 zones 2AU ont été classées en zone N et A.

Considérant la réserve du commissaire enquêteur quant à la parcelle de MM. BOUSSERT qui ne remet pas en cause l'économie général du projet, et considérant la non desserte en réseaux et l'accès limité de cette parcelle, la commune a décidé de la classer en zone 2AU.

- Considérant l'avis du Conseil Départemental de Moselle en date du 8/11/2016, il est précisé en zone UB qu'au droit du domaine public départemental, cette prescription (concernant l'isolation par l'extérieur) sera appliquée sous réserve que l'emprise du domaine public le permette (sans empiètement sur la chaussée) et dans le respect des normes PMR pour les cheminements piétons (largeur minimale des trottoirs).

Il vous est proposé de bien vouloir approuver la modification N°1 du PLU de la Commune de Valmont.

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-43 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-20 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et sur le site internet de la commune et d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- Dit que conformément aux articles L.153-21 et suivants et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Valmont aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer - 57000 METZ).
- Dit que Suivant l'article L.153-4 et comme la commune de Valmont étant couverte par un SCOT la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires que :
 - à compter de sa réception en préfecture.
 - après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU modifié qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Valmont, le 7 juin 2017

Le Maire

Salvatore COSCARELLA

